

La Fondation Maison des Champs

La Fondation Maison des Champs est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

Notre ambition est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Nos valeurs sont d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie. La vocation de la Fondation Maison des Champs s'inscrit dans :

- 🏠 Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits ;
- 🏠 L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation ;
- 🏠 La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité ou d'exclusion des personnes ;
- 🏠 Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

POUR TOUTE INFORMATION :

CONTACTEZ NOUS :

📞 06 85 68 97 15
01 48 03 88 26
aht@fmdc.fr

Du lundi au vendredi
9h00 - 18h00

Un répondeur est à votre disposition
en dehors de ces horaires.

www.fmdc.fr

fondation@fmdc.fr

16, rue du Général Brunet - 75019 PARIS

Tél. : 01 48 03 86 10

Métro : Botzaris, Place des Fêtes



APPARTEMENT D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE



"Être chez soi, c'est être soi..."

www.fmdc.fr



LE FINANCEMENT ET LES AIDES ALLOUÉES

LE FINANCEMENT

Les prestations restant à votre charge sont éligibles à **50 % de réduction d'impôts** (CGI, art.199 sexdecies).

LES AIDES ALLOUÉES

Le Département de Paris (DASES) peut allouer des aides au titre de :

- ◆ L'Aide Sociale Légale (ASL).
- ◆ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- ◆ La Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Agrément
50%
réduction fiscale
(ou crédit d'impôt)



DÉPARTEMENT DE PARIS

LES PRESTATIONS

Un accueil dans un cadre familial entouré par les différents intervenants de la fondation au sein de deux appartements situés **13, quai de la Garonne Paris 19^{ème}**.

Jusqu'à 90 jours dans le cadre d'un financement par l'Aide Sociale Légale.

Une présence de nos intervenants
24 heures / 24
et 7 jours sur 7



- ✓ Repos
- ✓ Sortie d'hospitalisation
- ✓ Absence temporaire de l'entourage
- ✓ Travaux au domicile



LE SERVICE

Une évaluation de la situation de la personne est effectuée avant toute admission.

Le devis est gratuit et personnalisé.

Formalités administratives assurées par nos services sans frais de dossier et sans engagement.

Les intervenants :

Infirmiers

Aides soignants

Auxiliaires de vie Diplômés d'État

Gardes de nuit

Aide médico-psychologique

Personnels d'accompagnement formés

